

8ème année

Soumis par Mouhammad_Patel

27-02-2007

Dernière mise à jour : 27-02-2007

Untitled 1

```
.style1 {  
font-family: Garamond;  
}  
.style2 {  
font-family: Garamond;  
font-style: italic;  
font-weight: bold;  
}  
.style3 {  
font-family: Garamond;  
font-weight: bold;  
}  
.style4 {  
font-family: Garamond;  
font-style: italic;  
}  
.style5 {  
font-family: Garamond;  
font-size: medium;  
}  
.style6 {  
font-size: medium;  
}  
.style7 {  
font-family: Garamond;  
font-weight: bold;  
font-size: medium;  
}
```

8ème année – Age

11 ans :

1. Enseignement

de la lecture du Qur'aane – Fin de la phase intermédiaire –

Objectif : Améliorer d'avantage la récitation du texte coranique.

- L'élève termine au cours de cette année la première récitation complète (khatm) du Qur'aane; le programme porte sur la partie comprise entre le 23ème et le 30ème djouz.

2.
Révision complète des sourates, formules et invocations déjà apprises (une trentaine au total).

Poursuite de la mémorisation de la sourate "Yâ Sîn"
(chaque élève apprend à son rythme, suivant ses capacités...),
et mémorisation de la sourate "al mouk" (pour les
élèves qui ont complété la sourate "Yâ Sîn").

3.
Poursuite de l'apprentissage de la traduction française d'invocations mémorisées (douâ à réciter lors de prière mortuaire).

4. Poursuite de l'enseignement des règles théoriques de la science du Tadjwîd.

- Révision de toutes les règles déjà apprises.

- Apprentissage des makhâridj (endroits où sont prononcées) des lettres de l'alphabet arabe.

5. Poursuite de l'initiation à la science du Fiqh – règles théoriques de la jurisprudence musulmane, suivant le « Madh-hab » hanafi.

Sont étudiées au cours de cette année les règles concernant :

- Le Tayammoum (ablutions sèches)

Explications détaillées concernant la méthode de réalisation de ce rituel

Les actes obligatoires (farâïdh) du tayammoum

Les facteurs d'annulation du tayammoum

Présentation des éléments sur lesquels le rituel du tayammoum peut être effectué

- Le Sawm (jeûne)

Apprentissage de quelques Hadiths en rapport avec l'importance et le mérite du jeûne obligatoire du Ramadhân

Règlements concernant la vue du croissant lunaire marquant le début et la fin des mois du calendrier musulman

Exposé de la définition juridique du sawm et de ses différents types

Facteurs autorisant l'abandon et le report du jeûne obligatoire du Ramadhân

Les règlements concernant l'intention du jeûne, ainsi que le sahoûr

Les actes méritoires durant le jeûne

Les actes qui n'annulent pas le sawm

Les attitudes et actes déconseillés lors du jeûne

Le jeûne de remplacement (qadhâ)

Les facteurs d'annulation du sawm

Le kaffârah

Le fidyah

- L'l'tikâf (retraite spirituelle dans la mosquée)

Les vertus de l'l'tikâf

Les différents types d'l'tikâf

Les règlements régissant le rituel de l'itikâf

- La laylat oul qadr

Quelques mots concernant ses vertus et les pratiques enseignées à cette occasion

5. Poursuite de l'étude

sommaire de la biographie du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) – Sîrat oun Nabi

Le programme de cette année

scolaire porte sur toute la partie de la vie du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) comprise entre la rupture totale des relations et le véritable embargo imposé aux banoû hâshim par les autres qouraïchites (durant la septième année de la prophétie) jusqu'à la fin de l'an 1 de l'hégire. Sont ainsi présentés:

- Les causes ayant conduit à la mise à l'écart des banoû hâshim et les conditions de vie terribles de ces derniers durant les trois années passées dans la vallée de Abou Tâlib

- La mort de Abou Tâlib et de Khadidjah (radhia Allâhou anha) au cours de l'"année de la tristesse"

- Le voyage à Tâïf

- Le mi'râdj

- Le début de la conversion à l'Islam des habitants de Madînah

- Les deux serments d'allégeance qui se sont déroulés à al aqabah

- Les circonstances ayant précédé la hidjrah (émigration du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) vers Madînah)

- Le déroulement du voyage de la hidjrah, avec notamment le récit de la pause dans la grotte de thawr et l'incident avec sourâqah ibn mâlik (radhia Allâhou anhou)

- L'arrivée à Madînah et l'accueil reçu

- Les actions importantes entreprises immédiatement après la hidjrah, comme la construction de la masjid oun nabawiy et la signature des traités intra et inter communautaires

- La question du djihâd (sens, histoire, but et motif d'institution...)

- Liste des campagnes militaires menées

- Grands évènements de la première année de l'hégire

6. Poursuite de l'apprentissage de certains points fondamentaux de la doctrine – Aqâ'id

Durant cette année, les points suivants font partie du programme d'enseignement:

- Les dates islamiques importantes

- Détails supplémentaire concernant la mission prophétique (al rissâlah) en général

- L'essentiel à connaître concernant la personne et l'action du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam)

- Emphase sur le caractère de Messenger Final du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam)

- Etude détaillée du sens du koufr et du chirk, avec exposition de leurs formes principales (chirk fidh dhât was sifât)

- Présentation sommaire des quatre imâms moudjtahidîn les plus connus, des grands ouvrages de Hadith, des épouses du Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam)

- Etude détaillée de la bid'ah (sens, gravité, exemples)

- Exposé des péchés majeurs (al kabâir)

- Développement concernant trois péchés majeurs (abandon de la salât rituelle obligatoire, désobéissance des parents, consommation des boissons alcoolisées)

- L'essentiel à connaître concernant le repentir (tawbah)

7. Séances occasionnelles de vérification de la bonne pratique des actes rituels courants.

Supports :

Qour'aane. Livret de Tadjwîd. Tatyîb oul Fiqh (3ème partie). Sirat oun Nabi (2ème partie). Croyances Islamiques (3ème partie)

Emploi du temps : Les

enfants fréquentent la Madressah quotidiennement – Les lundi, mardi et jeudi : le matin, entre de 6h00 à 7h00 ou en fin d'après midi, de 16h30 à 18h00.

Le mercredi : de 8h00 à 11h15 et l'après-midi de 14h00 à 16h00. Le samedi après-midi : de 14h00 à 16h30.

Pour les enfants qui sont en classe de « Hifz »

: Fréquentation de la Madressah quotidienne indispensable - Les lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin, immédiatement après la Salât oul Fadjr jusqu'à 7h00 (ou plus, suivant la disponibilité de l'enfant par rapport à l'emploi du temps scolaire) et en fin d'après midi, de 16h30 à 18h00. Le mercredi : de 8h00 à 11h15 (ou après la Salât oul Fadjr, pour ceux qui ont cours à l'école le matin) et l'après-midi de 14h00 à 16h00. Le samedi: le matin, immédiatement après la Salât oul Fadjr jusqu'à 7h00 et l'après midi de 14h00 à 16h30